



Département de l'Ain



Plan Local d'Urbanisme



Pièce 6.2.4 : Notice Assainissement

Equipe INITIAL CONSULTANTS

NOTICE ASSAINISSEMENT

Mode de gestion du service :

- **Assainissement collectif** : après plusieurs années de délégation du service à la société ALTEAU, la ville a repris la **gestion du service de l'assainissement collectif en régie au 1^{er} janvier 2009** ;
- **Assainissement non collectif ou SPANC** : la commune de Belley a délégué sa compétence à la Communauté de Communes de Belley Bas Bugey depuis **le 15 mars 2011** ;

Périmètre et missions du service de l'assainissement :

Au titre de l'assainissement collectif :

- La collecte des eaux usées ;
- Le traitement des eaux usées à la station d'épuration ;
- La valorisation agricole des boues issues de la station d'épuration ;
- La gestion des usagers du service ;
- La facturation du service aux usagers ;

Au titre de l'assainissement non collectif :

- Le recensement des installations existantes ;
- Le contrôle de conformité des installations existantes ;
- L'instruction des dossiers de permis de construire en donnant un avis sur les projets d'installations neuves ;
- Le contrôle des travaux neufs ;
- Le contrôle de conformité lors des transactions immobilières ;

- La gestion des usagers ;
- La facturation des différentes prestations assurées par le service ;

La collecte des eaux usées :

Le réseau de collecte est constitué de **22.6km de réseau unitaire** (centre ville) et de **49.3km de réseau séparatif**.

Le taux de raccordement est de 93% environ (calculé à fin 2010).

Compte tenu de la topographie tourmentée de la commune, le réseau est équipé de **16 postes de relèvement** permettant de desservir l'ensemble du réseau.

3 déversoirs d'orage permettent d'écarter les pointes de débit observées sur le réseau de collecte unitaire à l'occasion des épisodes pluvieux :

- Un déversoir d'orage secondaire situé sur une antenne à Bilignin et desservant l'équivalent d'une dizaine d'habitations ;
- Un déversoir situé avenue Alsace Lorraine sur un collecteur principal à 300m de l'entrée de la station et transportant plus de 80% des eaux usées de la commune. ;

- Un déversoir d'orage situé à l'entrée de la station d'épuration ;

Les installations d'assainissement individuel :

Le SPANC a recensé **287 installations d'assainissement individuel** sur le territoire de la commune.

Le contrôle de conformité des installations va débuter dès 2012.

Le diagnostic assainissement réalisé en 2000 avait fait apparaître que :

- Le nombre des installations individuelles conformes aux recommandations est faible ;
- 80% des habitations disposent d'un dispositif de prétraitement complet comprenant un bac dégraisseur et une fosse septique ;

La station d'épuration (STEP) – Eaux usées :

Située dans la zone de l'Ousson, **la STEP a une capacité de traitement de 20 000 équivalents habitants**. Elle traite 1,5 million de m³ en 2010 soit 99% des volumes arrivant à la STEP. Les volumes non traités sur la filière biologique sont soit, pour l'essentiel, déversés au milieu naturel, soit traités sur la filière d'orage par simple décantation avant rejet dans le milieu naturel. La totalité des rejets (traités sur la filière biologique) est conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet.

Les effluents reçus à la STEP représentent en moyenne :

- 60% de la capacité hydraulique nominale de traitement de 6000 m³/j ;
- Et 40% de la capacité nominale de traitement de 1100kgDBO₅/j ;
- 260% des volumes annuels vendus et assujettis à l'assainissement ; 160% des volumes reçus à la STEP correspondent à des eaux claires ou des eaux de pluie ;

Compte tenu des pointes des quantités de pollution reçues en 2010 à la STEP représentant 80% de la capacité nominale de traitement, et du fait que les pointes hydrauliques sont dues au caractère unitaire d'une partie du réseau de collecte des eaux usées (cette situation ne sera pas dégradée compte tenu des dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales), la réserve effective de capacité de traitement de la STEP (4000 équivalent habitant) est cohérente avec l'objectif d'augmentation de population du PLU (11 000 habitants à l'horizon du PLU, soit 1000 habitants de plus par rapport à la situation actuelle).

La station d'épuration (STEP) – Boues produites :

La STEP a produit 908 tonnes de boues en 2010, représentant 210 tonnes de matières sèches. Ces boues, hygiénisées par chaulage, sont valorisées en agriculture dans le cadre d'un plan d'épandage révisé en 2010 et validé par les pouvoirs publics de tutelle.

Les améliorations souhaitables identifiées en 2011 :

La commune a engagé en 2011 un **schéma directeur eaux usées – eaux pluviales** qui a pour objet :

- D'identifier les insuffisances des réseaux, notamment pour ce qui concerne le fonctionnement des réseaux unitaires et la gestion des épisodes pluvieux ;
- De localiser les apports d'eaux claires parasites ;
- De localiser les rejets d'eaux usées dans le réseau pluvial ;
- De localiser les désordres existant dans les réseaux ;
- D'établir une stratégie de gestion des eaux pluviales et un zonage des eaux pluviales ;
- D'établir un programme de travaux ;

Projets d'urbanisation :

Les orientations d'aménagement et de programmation, tels qu'identifiés à la révision du PLU nécessiteront l'extension du réseau de collecte des eaux usées dans les cas suivants :

- **Site n°1** : pas d'extension du réseau mais prévoir le relèvement des eaux usées des zones A et B vers le réseau public situé route de Lyon à la charge des aménageurs ;
- **Site n°2** : extension de 200m PVC200 sous voirie publique à créer ;
- **Site n°3** : extension de 500m PVC300 sous voirie publique à créer + 180m PVC300 sous route de Brens pour raccordement au réseau existant gravitaire ;

- **Site n°6** : prévoir détournement du réseau existant sous zone à urbaniser : 300m PVC300 ;
- **Site n°11** : extension de 230m PVC DN200 ;
- **Site n°13** : extension 70m PVC200 pour la desserte de l'entrée de la zone C ;
- **Autres Sites** : secteurs normalement desservis par réseaux existants ;
- **Cublon** : création d'une voirie publique desservant une zone UD ; extension 320m PVC200
- **En pierre longue** : desserte d'une zone AUX nécessitant une extension du réseau de 200m PVC200

Ces extensions ou détournement du réseau de distribution représentent un linéaire total de 1680m. A raison de 168m par an sur la durée du PLU (10 ans), ces travaux représentent un investissement annuel de l'ordre de 50 000€HT qui sera financé sur le budget investissement du service, alimenté en recettes par la taxe de raccordement.

Thématique SDAGE « Réjets ponctuels et diffus dans le milieu » :

Les objectifs du SDAGE à l'horizon 2015 sont déjà atteints ou en cours de réalisation pour la commune de Belley à savoir :

- Un système d'assainissement conforme pour ce qui concerne le traitement et la filière d'élimination des boues produites par la station d'épuration ;
- La mise à jour du schéma directeur d'assainissement comportant un volet pluvial dont les conclusions relatives aux eaux pluviales sont reportées dans le règlement du

PLU ;

Schéma de fonctionnement du système d'assainissement :



